

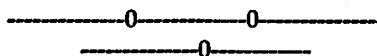
BURKINA FASO

*Mission Permanente auprès  
des Nations Unies*



*Unité - Progrès - Justice*

**48EME SESSION DE LA COMMISSION  
DE LA POPULATION ET DU DEVELOPPEMENT  
DES NATIONS UNIES**



**POINT IV DE L'ORDRE DU JOUR :**

Débat Général consacré à l'expérience des pays dans le domaine de la

Madame la Présidente;  
Distingués Délégués ;  
Mesdames et Messieurs :

- l'amélioration de l'accès aux services et aux soins de santé de la reproduction aussi bien en ville qu'en campagne. La proportion de femmes dont l'accouchement a été assisté par du personnel formé est passée de 57 % en 2003 à 67 % en 2010.
- le progrès vers la scolarisation universelle, le taux brut de scolarisation est passé de 33,8% à 83% entre 1994 et 2014. L'indice de parité a connu la même progression passant de 0,72 à 1,00 au cours de la même période soit une augmentation de 0,28 point.

Ces progrès ont été atteints grâce à de nombreux facteurs institutionnels

- l'adoption et l'opérationnalisation d'une Politique nationale de population.

Madame la Présidente,

encore beaucoup à faire surtout dans le domaine de la population et du développement. C'est pourquoi, le Burkina Faso reste attaché à la position africaine commune sur l'agenda de développement post-2015 et encourage la prise en compte des objectifs du Programme d'actions de la CIPD au-delà de 2014 dans l'agenda de

A cet égard, il importe que les efforts engagés par la Communauté internationale soient poursuivis, intensifiés et actualisés en vue de la réalisation des objectifs liés à la population et au développement durable.

Ces dispositifs doivent être en mesure d'assurer la redevabilité y compris le respect des engagements internationaux et la promotion de l'intégration de la dynamique de population dans la planification du développement à travers la production, l'analyse et l'utilisation de données désagrégées pour juguler les problèmes actuels et les défis à venir pour un développement durable.

Madame la Présidente

Pour le Burkina Faso, les questions de population sont importantes pour le

de population, de droits à la santé sexuelle et reproductive, de recherche et de suivi-évaluation, ainsi qu'en termes de renforcement des capacités des acteurs pour la prise en compte de la donnée démographique dans les politiques plans et